Une consolidation DGFiP en trompe l'oeil, au service du projet d'agence unique du recouvrement DGFiP/URSAFF

La DG veut repenser la chaîne du recouvrement forcé en le regroupant dans un guichet unique, en harmonisant les procédures et en « professionnalisant » les procédures lourdes.

Les PRS (Pôles de Recouvrement Spécialisés) étant de petites structures pour la plupart, devant gérer du recouvrement forcé de nature diverse tout comme les procédures collectives, la DG a donc estimé qu'il fallait restructurer.

Le but est d'aboutir en 2022 à un poste comptable par département, qui sera chargé du recouvrement forcé des créances contentieuses issues des SIE, des SIP et des trésoreries amendes, dont le devenir va se résumer à la suppression à plus ou moins court terme.

La DG a tout de même rappelé que le recouvrement était une mission des plus fondamentales de la DGFIP et donc que sa restructuration devait être menée posément et de façon ordonnée :

1/ Tests de l'organisation unifiée
Harmonisation juridique puis outils informatiques

2/ Si les tests sont concluants
Organisation structurelle de l'unification

La DG a reconnu que les chiffres du bilan des expérimentations, versés aux documents préparatoires du GT, n'étaient pas exploitables, car ne portant pas sur l'ensemble des créances des postes fusionnés. Pour autant la DG a décidé de restructurer et donc, à son habitude, restructurera quels qu'aient été les résultats des expérimentations. Dans le même état d'esprit, elle estime que l'expertise des expérimentations (en pause pour une moitié et stoppées pour l'autre) dans le cadre

Indiquez votre adresse de courriel pour recevoir notre lettre d'information

Courriel *

du dialogue social n'était pas utile.

Elle a précisé que le projet d'agence du recouvrement unifié DGFIP/URSSAF dit rapport « Gardette », était à dissocier de l'unification interne DGFIP. Le but de l'unification interne serait avant tout de professionnaliser les équipes, structurer, renforcer le réseau.

Renforcer le réseau ? Cette restructuration va supprimer toutes les trésoreries amendes et assombrir l'avenir des SIE et SIP limités alors à des actes de gestion de données !

Structurer ? Le projet s'attaque aux structures dans un cadre que l'on ne peut plus nier : l'avancement du projet interministériel d'agence unique du recouvrement DGFIP/URSSAF avec en première étape la création déjà effective de la mission France Recouvrement, suivie de l'unification structurelle et applicative du recouvrement en interne à la DGFIP, plus facile ainsi à fusionner.

Professionnaliser les équipes ? Nous avons dénoncé l'approche de la DG qui remet en cause le professionnalisme des agents, alors que ce dont ils ont besoin en urgence, c'est d'emplois supplémentaires et d'un arsenal juridique à la hauteur, pas d'une industrialisation des tâches dans des méga structures. Pour la CGT, plutôt que de restructurer, il faut avant tout des moyens humains et légaux. Ainsi il faut en urgence légiférer pour donner des moyens telles des mesures conservatoires sur les assurances-vies ou une évolution législative sur l'article L267 et sur les SCI. Il faut recréer des agents enquêteurs, davantage d'huissiers publics et non privés, et maintenir les équipes dédiées malgré la création du PNRS (Pôle National de Recouvrement Spécialisé) à Dax.

Il faudrait suffisamment d'emplois face à la prise en charge des créances issues du contrôle et celles basculées des postes comptables. Ce ne sera pas le cas. En effet, face à notre insistance, la DG a dans un premier temps « lâché » que les emplois équivalents seraient transférés, puis n'a cessé de « rétropédaler » tout au cours du GT pour finir par conclure : « les postes ne vont pas s'additionner... on ne peut pas jauger du besoin quantitatif en emplois ».

Si, à la CGT, nous avons toujours défendu une séparation structurelle entre assiette et recouvrement et donc une consolidation des doctrines d'emploi, nous avons dénoncé l'approche de la DG qui a aboutit à un paradoxe : même quand la DG veut donner l'illusion de consolider une mission, c'est pour mieux préparer sa future évacuation et/ou répondre à des économies budgétaires !

fichiers: Télécharger cr_gt_recouvrement_10_12_20.pdf (306.21 Ko)
Public: GT 2020

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank